



FEDERATION AERONAUTIQUE LUXEMBOURGEOISE  
MEMBRE DE LA FEDERATION AERONAUTIQUE INTERNATIONALE (F. A. I.)  
ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF FONDÉE EN 1909  
Sous le Haut Patronage de S.A.R. Louis de Nassau, Prince de Luxembourg

**Compte-rendu de la Réunion du Bureau de la FAL**  
**du lundi 17 avril 2023 à 18 :30 à la Maison des Sports**

**Présents :**

<b>Erny Mattiussi, 1<sup>er</sup> VP</b>	<b>(EM)</b>
<b>JC Weber, secrétaire général</b>	<b>(JW)</b>
<b>Jean Lorang, trésorier</b>	<b>(JL)</b>
<b>Arny Weber, 2<sup>ème</sup> VP</b>	<b>(AW)</b>
<b>Carlo Lecuit, invité</b>	<b>(CL)</b>

**Ordre du jour :**

**1. Rapport de la Réunion du Bureau du 9 janvier 2023 (JW)**

Le rapport de la réunion est approuvé sans commentaires ni modifications.

**2. Assemblée Générale 2023 (JW)**

- Rapport de la réunion

Le compte-rendu de l'AG est approuvé sans commentaires ni modifications et sera publié sur notre site internet.

- Constitution du nouveau CA – Nominations reçues

Les nominations suivantes ont été reçues à ce jour :

- POEKER Jeannot, AME
- STIEBER Armand, MFL
- HARDT Fränz, CPL
- LECUIT Carlo, Fligermusée
- SCHOLTES Tom, CLVV
- TALON Cyrial, Voltige

Vu le manque manifeste de nominations, il est décidé de recontacter les membres pour les motiver de nommer un membre du CA avant le 15 mai. Passé ce délai, aucune nomination ne pourra plus être retenue.

**3. Révision des Statuts**

La publication des Statuts au Registre de Commerce et des Sociétés sera réalisé par Erny Mattiussi qui dispose des moyens d'accès requis (Certificat LUXTRUST).

**4. Finances**

Rapport Finances : RAS



## 5. Exploitation ELNT et abrogation RGD 1993 et Règlements d'Exploitation ELNT et ELUS (DAC)

### 1. Commission d'Exploitation (COMEX)

Lors de la réunion de la Commission d'Exploitation (COMEX) le 22 mars à la mairie de Winseler, il a été signalé aux membres de la COMEX qu'avec l'abrogation du RGD du 13 mars 1993 par le RGD du 19 novembre 2022, le Règlement Ministériel du 6 juin 2011 sur lequel se base l'exploitation des aérodromes de Noertrange et d'Useldange, a également été abrogé. De ce fait, nous sommes actuellement confrontés à un vide juridique et la DAC Propose la procédure suivante pour sortir de cette situation :

*« Avec l'abrogation du RGD du 13 mars 1993, les RM de Noertrange et Useldange ont en effet perdu leur base légale et ils sont d'ailleurs contraire à l'article 7ter de la loi du 31 janvier 1948.*

*Afin de régulariser la situation d'une manière correcte, la DAC préconise le régime d'une autorisation pour les exploitants de Noertrange et Useldange, une autorisation qui fixerait tous les critères techniques et opérationnels.*

*Juridiquement parlant la DAC propose la solution suivante :*

- *En premier lieu préparer un arrêté grand-ducal portant publication et exécution de la version la plus récente (juillet 2022) de l'annexe 14 volume I.*
- *Ensuite, sur base de l'article 7ter de notre loi ainsi que sur base de cet AGD, élaborer des autorisations d'exploitation pour Noertrange et Useldange (en les consultant bien sûr).*

*Ceci permettrait non seulement d'adresser toutes les questions juridiques, techniques et opérationnelles des terrains de Noertrange et Useldange mais également d'adapter les conditions d'exploitation aux besoins réels. La DAC pense qu'il s'agit ici de la solution la plus correcte juridiquement et la plus efficace au niveau du temps.*

*Comme dernière étape, la DAC réfléchirait si elle veut adopter un RGD sur base de l'article 7ter para.4 de la loi du 31 janvier 1948 avec des conditions génériques pour des aérodromes/terrains de vol comme c'est le cas pour les hélistations. »*

### 2. Acquisition terrains

Afin d'avancer dans ce dossier il sera suggéré au président du CPL de reprendre contact avec les propriétaires concernés par une éventuelle extension et le développement de ELNT. Dans ce contexte une réunion avec le CPL est proposée pour le 17 mai 2023 à la Maison des Sports.

### 3. Convention FAL/MS

Lors de la réunion de la COMEX M. COSTA du Ministère des Sports a fait remarquer qu'actuellement, et en raison du vide juridique créé par l'abrogation du RGD du 13 mars 1993 la COMEX n'existe plus et qu'à l'avenir la FAL ne pourra plus s'y adresser.

M.COSTA informe également que le Ministère des Sports est actuellement en train d'élaborer une convention qui devra régler l'exploitation de ELNT par la FAL.



## 6. Exploitation ELUS

- Acquisition terrains  
Nous restons dans l'attente des actes de vente y relatifs.
- Le devis actualisé pour l'extension de la piste a été transmis au Ministère des Sports

## 7. RGD Aéromodélisme et intervention auprès de la DAC par Armand Stieber (EM)

Actuellement 2 autorisations d'exploitation de terrains d'aéromodélisme ont été délivrées par la DAC. Il est décidé d'attendre la réception de toutes les autorisations demandées pour les analyser et pour intervenir le cas échéant auprès de la DAC, si nécessaire.

En ce qui concerne les aéromodélistes de Mersch, Carlo Lecuit et Erny Mattiussi sont invités d'interroger Armand Stieber s'il a formellement (par écrit) fait objection à la décision de la DAC (suite à un accord hypothétique du président du membre concerné) de limiter la hauteur de vol au-dessus du terrain à Mersch à 120 mètres. En l'absence d'une telle objection la FAL devra intervenir auprès de la DAC pour manifester son désaccord formel.

## 8. Plan quinquennal SPORTS

- Projet de développement ELNT  
Ce projet devra devenir le projet prioritaire de la FAL. En vue de cerner les intentions respectives, le CPL est invité à une réunion de concertation avec la FAL en date du 17 mai à la Maison des Sports.
- Projet Piste ELUS  
Le Bureau est d'avis que seul le projet ELNT devra être proposé dans le cadre du plan quinquennal. Le financement du projet Piste ELUS sera recherché avec le Ministère des Sports dans le cadre du développement du Centre National de Vol à Voile.
- Autres projets  
Il n'y a pas d'autres projets

## 9. Rapport Commissaire aux Sports (AW)

- Champions Nationaux 2022 – Remise des Médailles  
Les médailles produites par un nouveau fournisseur suisse, LOUIS IMHOF S.A. ( [www.imedaille.ch](http://www.imedaille.ch) )  
Ne seront pas disponibles avant décembre 2023. Une cérémonie de remise des médailles devra être organisée dès réception des médailles, probablement au FLIGERMUSEE à Mondorf.
- Calendrier Sportif 2023  
Arny Weber établira le calendrier 2023 pour publication.
- Formulaire Demande d'Homologation et modification du Code Sportif Section Générale  
Le formulaire est approuvé. Le Code Sportif Section Générale FAL sera adapté par Arny Weber.
- Projets de promotion du sport 2023 (AW)  
La FAL n'a reçu qu'un seul projet dans le cadre de ce programme et dans les délais :
  - Projet AIRDAYS 2023 – CPL  
Le CPL a présenté son projet lors d'une réunion d'information au Clubhouse de l'aérodrome à Noertrange le dimanche 16 avril. Le projet détaillé sera présenté ultérieurement.



## 10. Divers

- Rapport Congrès EGU 2024  
Carlo Lecuit présentera le rapport du congrès dès réception.
- Rapport AG Caisse de Secours Mutuels des Sportifs (CSMS) du 27/03/23  
Erny Mattiussi informe que la FAL a été formellement admise comme membre de la CSMS lors de cette AG. Le trésorier a déjà reçu la facture pour la cotisation 2023.
- Rapport AG COSL du 25/03/23  
Arny Weber informe que l'AG du COSL s'est déroulé paisiblement en présence du Grand-Duc.
- Réseaux Sociaux - MEGA MEDIA  
JC Weber informe qu'il a pris l'initiative de contacter Sandy STRICHARTZ / MEGA MEDIA pour sonder les possibilités d'une coopération pour le développement de notre présence sur les réseaux sociaux. A cette fin une réunion a eu lieu en date du 13 avril à la Maison des Sports. Sandy Strichartz propose un contrat de coopération avec un coût de 700.- € par mois sur un an. Le contrat, avec les prestations détaillées, nous sera présenté pour accord. Le Bureau est d'accord de continuer ce projet.

## 11. Prochaines réunions

- Bureau : 15/05/23
- CA : à déterminer lors de la réunion du Bureau du 15/05/23

JC Weber, Secrétaire Général FAL

19/04/23

---

### **Note après réunion relatif au point 2 de ce rapport :**

*Un rappel de motivation a été envoyé aux membres concernés le 19 avril.*

### **Note après réunion relatif au point 5 de ce rapport :**

*Lors d'un entretien téléphonique en date 19 avril, Mme. DEC de la DAC a confirmé que la DAC travaille actuellement à l'élaboration des autorisations d'exploitation pour ELUS et ELNT et qu'elle attend de pouvoir vérifier les textes avant de nous les transmettre pour avis. Elle ne peut pas nous donner des délais mais elle promet de maintenir la pression auprès des services concernés.*